

Paris, 30 janvier 2026

Communiqué de presse

**Incendie de Crans-Montana :
La FENVAC appelle à une meilleure coordination
et présente 6 propositions concrètes pour les victimes et leurs familles**

Un mois après l'incendie de Crans-Montana, la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs - FENVAC - alerte sur la réalité des victimes et de leurs familles : la difficulté persistante à identifier à qui s'adresser, qui fait quoi et selon quelles règles, dans un contexte transfrontalier particulièrement complexe.

La FENVAC souligne que cette désorganisation de l'après-urgence constitue en elle-même une **épreuve supplémentaire pour les victimes**, qualifiée de *victimisation secondaire*, liée à la fragmentation des informations, à l'absence de coordination lisible et à la complexité des démarches médicales, psychologiques, juridiques et indemnitaires.

Eclairer au mieux les victimes et leurs familles s'appuyant sur notre expérience des grandes catastrophes

« A chaque drame collectif, les mêmes difficultés réapparaissent systématiquement : hétérogénéité des dispositifs, différences entre systèmes juridiques nationaux et surtout déficit de coordination au détriment des victimes. Nous l'avons constaté dans l'accompagnement des victimes d'accidents collectifs et de catastrophes majeures - notamment l'incendie du Cuba Libré, l'incendie du tunnel du Mont-Blanc, crashes aérien Air Algérie/Egyptair, Accident de car de Puyseguin, effondrement de la rue St-Jacques ou encore des explosions de gaz, ... » indique Sandrine Tricot, Présidente de la FENVAC.

Pour ce drame transfrontalier et les enjeux majeurs qui en découlent, la FENVAC a constitué un pool d'avocats dans une logique d'expertise et d'analyse afin de pouvoir éclairer les victimes et leurs familles sur leurs droits, sans jamais orienter leurs choix ni se substituer aux institutions.

Des démarches déjà engagées

La FENVAC a pris contact avec les autorités suisses, auprès du Président de la Confédération et du Président du Conseil d'Etat du Valais, afin d'alerter sur les difficultés rencontrées par les victimes et d'ouvrir un dialogue institutionnel sur les enjeux d'information, de coordination et d'indemnisation.

Un rendez-vous est prévu avec le Procureur de la République adjoint, dans le cadre d'un travail de coopération visant à améliorer la circulation de l'information dans l'intérêt exclusif des victimes françaises et leurs familles.

Six propositions concrètes de la FENVAC pour un meilleur accompagnement immédiat et à long terme des victimes et de leurs familles :

- 1- L'organisation avec les autorités d'une réunion d'information ouverte aux victimes et à leurs familles,** le plus rapidement possible, afin de fournir une information claire, centralisée et accessible sur les dispositifs existants en Suisse, en France et en Italie, point sur l'enquête, ... Réunion à laquelle doit être associée la FENVAC étant donné son expérience de 30 ans de drames collectifs.
- 2- La mise en place d'un cadre de coordination** permettant aux familles d'avoir des coordonateurs identifiés, une information cohérente, un parcours d'accompagnement clair et précis sur tous les plans : juridique, procédures judiciaires, assurantiel, indemnitaire, démarches médicales et psychologiques, ...
- 3- La construction d'une stratégie indemnitaire coordonnée et équitable,** afin d'éviter des inégalités de traitement entre victimes selon leur nationalité ou leur lieu de résidence.
- 4- Travailler en étroite collaboration avec toute fondation créée par le canton du Valais ou les autorités fédérales suisses,** notamment pour la prise en compte des préjudices complexes, le suivi psychologique de long terme, ... et être ainsi l'un des garants de l'équité de la répartition de ces fonds.
- 5- L'accès des associations de victimes aux procédures pénales transfrontalières afin qu'elles puissent se constituer partie civile et avoir accès aux dossiers d'instruction.**
Aujourd'hui, la constitution de partie civile n'est pas toujours possible. Une réflexion à l'échelle européenne est indispensable.
- 6- Le renforcement des politiques de prévention et de sécurité** dans les établissements recevant du public afin que ce type de drame ne se reproduise plus.

La FENVAC insiste sur le fait que l'aide d'urgence, indispensable, ne saura suffire à réparer des vies durablement bouleversées.

Elle réaffirme sa détermination à accompagner les victimes **dans la durée**, à agir comme un acteur de coordination et de proposition, et à veiller à ce que l'après-incendie ne devienne pas un labyrinthe pour celles et ceux qui ont déjà tout perdu.

Contact Presse :

Tél : 01 40 04 96 87

Mail : federation@fenvac.org